

VILLE DE SAINT-HONORE

À toutes les personnes habiles à voter susceptibles d'être intéressées par le projet de règlement décrit ci-bas :

CONSULTATION PUBLIQUE 6 août 2018

Au cours d'une assemblée publique de consultation qui sera tenue par le conseil à 19h30 dans la salle de réunion située au 3611, boul. Martel, en conformité des dispositions de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme.

AVIS PUBLIC

**EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LE
SOUSSIGNÉ, QUE:**

- Que lors d'une assemblée tenue le 3 juillet 2018, le conseil de ville a adopté par résolution, un projet de règlement #762 intitulé:

***Règlement ayant pour objet de modifier le règlement de zonage 707
en modifiant la grille des spécifications de la zone 4Af pour
permettre la production d'électricité (2211).***

DESCRIPTION

- Modifier la grille des spécifications de la zone 4Af pour permettre la production d'électricité (2211).

LOCALISATION

- Zone 4Af, au nord du Lac Larrivée, Saint-Honoré
- Que ce projet peut être consulté au bureau de la ville.

**DONNÉ à Saint-Honoré ce seizième jour de juillet
deux mille dix-huit.**


Stéphane Leclerc, CPA, CMA
Secrétaire-trésorier et directeur général

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné(e), Stéphane Leclerc, secrétaire-trésorier et directeur général de la Ville de Saint-Honoré, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à l'édifice municipal et sur le site Internet le 16 juillet 2018, entre 13h et 15h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16^{ième} jour de juillet 2018.

